

Incident grave en classe

Menace de l'intégrité physique
ou morale d'un enseignant
ou d'un élève durant un cours

Étape N°1 : Gestion de l'urgence pendant le cours :

Arrêt immédiat du cours

+ intervention d'un personnel de Direction (ou de Vie Scolaire si la direction n'est pas disponible).

Étape N°2 : Après le cours :

Rédaction d'un rapport d'incident à destination de la Direction et du CPE dans les plus brefs délais.

Elève en danger

Un élève se dit victime*
de violences : physiques, verbales,
sexuelles, intrafamiliales
(antérieures ou actuelles)
ou harcèlement

Cas de figure 1 : Urgence effective :

Faire accompagner l'élève au pôle médico-social ou à la vie scolaire.

Cas de figure 2 : Urgence relative :

L'accompagner en fin d'heure vers le pôle médico-social ou la Vie Scolaire.

En cas de danger ou d'urgence médicale : Ne jamais laisser un élève quitter votre classe ou l'établissement sans avoir averti la Direction ou la Vie Scolaire (en fonction de la gravité de la situation).

Urgence médicale (Sauf gymnase)

Rappel : les professeurs principaux et d'EPS passent en début d'année à l'infirmerie pour prendre connaissance des PAI

Cas de figure 1 : Urgence vitale :



15 + Envoyer un élève chercher l'Infirmière ou CPE ou Vie Scolaire.

Cas de figure 2 : Urgence relative :

- L'élève ne peut pas se déplacer : Envoyer un élève chercher l'Infirmière ou CPE ou Vie Scolaire.
- L'élève peut se déplacer : Le faire accompagner par un camarade à l'Infirmerie ou à la Vie Scolaire.

Cas de figure 3 : "bobologie":

L'élève attendra la fin du cours pour se rendre à l'Infirmerie

*Tous les personnels de l'éducation nationale sont soumis au secret professionnel. Ce secret doit être levé si l'enfant a été ou est en danger. L'agent qui ne signale pas un danger encourt des sanctions pénales.

Article 40 du code de procédure pénale

Assistante sociale : Mme KONATE
Infirmière : Mme VRIGNAUD
CPE : Mme MIHOUBI et Mme PORTIER